

Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche

UNIVERSITÉ D'AMIENS

MAÎTRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 10 octobre 2000 relatif aux habilitations de l'Université d'Amiens à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par M. FRANCOIS DE GUERVILLE, né le 14 octobre 1979 à AMIENS (080), en vue de son inscription à la Maîtrise PHYSIQUE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la MAÎTRISE PHYSIQUE, *mention passable*

est décernée à **M. FRANCOIS DE GUERVILLE**

au titre de l'année universitaire 2001-2002.

Le titulaire



Le Président



N° AMIENS

3241029

Professeur Gilles Demailly

Fait à Amiens, le 22 octobre 2002

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Michel Leroy